



## ARRETE MUNICIPAL

N° 346/2018

Prescrivant l'enquête publique sur les projets de révisions allégées n° 1 et 2 et de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de Riedisheim ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et son décret d'application ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2018 prescrivant l'élaboration de deux révisions allégées du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n° 2 du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 prescrivant l'élaboration de la modification n° 2 du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n° 1 du PLU ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques associées ;

Vu la décision en date du 13 avril 2018, modifiée le 05/06/2018, de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Marie-Bernard SPITTLER, Maître menuisier, demeurant 1 Allée des Acacias à 68510 UFFHEIM, en qualité de commissaire enquêteur ;

## ARRETE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il sera procédé à une enquête publique sur les projets de révisions allégées n° 1 et 2 et de modification n° 2 du PLU de la commune de Riedisheim pour une durée de 32 jours consécutifs à compter du **26 juin 2018**.

### Article 2 :

Monsieur Marie-Bernard SPITTLER est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

### Article 3 :

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Riedisheim, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, **du 26 juin au 27 juillet 2018 inclus**.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers de révisions allégées et de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique sur les projets de révisions allégées et de modification du PLU – Mairie – 68400 Riedisheim.

Les dossiers soumis à enquête seront également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.riedisheim.fr](http://www.riedisheim.fr).

### Article 4 :

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Riedisheim les jours suivants :

- Le mardi 26 juin 2018 de 10h00 à 12h00,
- Le mardi 10 juillet 2018 de 16h00 à 19h00,
- Le vendredi 27 juillet 2018 de 14h00 à 16h00.

### Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Riedisheim, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le Maire, à M. le Préfet du département du Haut-Rhin et à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**Article 6 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département à savoir l'Alsace et les DNA.

Cet avis sera affiché notamment en mairie de Riedisheim et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

**Article 7 :**

Des copies du présent arrêté seront transmises :

- Au Préfet, sous-couvert du Sous-Préfet de Mulhouse,
- Au Commissaire Enquêteur,
- Au Tribunal Administratif de Strasbourg,
- Affichage en Mairie.

Fait à Riedisheim, le 7 juin 2018



Le Maire,

Hubert NEMET

